



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 14 mai 2024 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :

- Permettre une marge de recul latérale gauche de 4 mètres pour le bâtiment principal projeté alors que l'article 6.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 prévoit des marges de recul latérales minimales de 8 mètres;
- Permettre une profondeur de 2 mètres pour l'écran végétal situé en bordure de la limite latérale gauche de la propriété alors que l'article 12.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 prévoit une profondeur minimale de 6 mètres;

Identification du site concerné : Lot 4 108 114 du Cadastre du Québec
12, impasse du Marais

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 14 mai 2024 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web www.cantley.ca.



Donné à Cantley, ce 25^e jour d'avril 2024.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>, sur le babillard municipal et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 25^e jour d'avril 2024.

A handwritten signature in purple ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier